

SYNDICAT DES APICULTEURS DU PUY DE DOME

Permanence : les mercredis Téléphone : 04 73 26 92 20

Mail : contact@apiculteurs63.fr

Adresse : ZA Pra de Serre - 3 rue Georges Charpak
63960 Veyre-Monton

Site internet : <http://www.apiculteur.fr>



INSCRIPTION A UNE SESSION DE FORMATION

Personne inscrite

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone : E-mail :

Formations (Cocher la formation choisie)

Formation initiale en apiculture

Durée : 9 jours - Coût : 200 € comprenant la fourniture du livre «Installer une ruche et faire son miel». Acquérir les bases administratives, théoriques et techniques pour une pratique apicole responsable et respectueuses des abeilles et de l'environnement.

Formation perfectionnement en apiculture

Durée : 6 jours - Coût : 160 €

Acquérir les notions essentielles de la conduite d'un rucher : choix emplacement, gestion de l'essaimage, multiplication des colonies, produits de la ruche, gestion intégrée, calcul des coûts...

Formation élevage de reines

Durée : 2,0 jours - Coût : 90 €

Acquérir les bases pour élever des reines de qualité. La fourniture d'un cadre d'élevage et de petit matériel est comprise dans le prix.

Lieux de formation

Les cours de formation théorique, en jaune sur le tableau joint, ont lieu en salle au siège du syndicat, ZA Pra de Serre à Veyre-Monton

La formation pratique se fait dans le rucher école à la Roche Blanche (63670). Le groupe est alors divisé.

Le déjeuner est pris sur place avec le repas sorti de votre sac. Pour les premiers cours vous n'avez pas besoin d'équipement particulier. Des informations supplémentaires vous seront fournies lors des premiers cours

Règlement

Le règlement de la formation est effectué au moment de l'inscription par chèque au nom du syndicat. Ce règlement sera encaissé 15 jours avant le début de la formation et l'inscription deviendra dès lors définitive sans possibilité de remboursement ou de redoublement à titre gratuit.

La formation commence en Janvier et les inscriptions à la formation ont lieu de Septembre à Décembre.

Si un couple s'inscrit, chaque personne paye sa formation.

Pour bénéficier de ces formations l'adhésion au syndicat des apiculteurs du Puy de Dôme, pour l'année de formation est obligatoire même si vous n'avez pas de ruche. Vous trouverez l'imprimé d'adhésion, en Janvier, sur le site du syndicat <http://www.apiculteurs63.fr>.

L'adhésion au Syndicat est à payer à part en Janvier avec la fiche d'adhésion remplie, datée et signée.

Date

Signature